

**Un juriste considéré fidèle au Fidesz a été élu, lundi par l'Assemblée nationale, pour neuf ans à la présidence de la plus haute autorité judiciaire en Hongrie.**

Avec les voix d'un peu plus des deux-tiers des députés (135 voix pour et 26 contre), l'Assemblée nationale a élu lundi Zsolt András Varga à la présidence de la Cour Suprême, la « Kúria » (Curie), la plus haute autorité judiciaire en Hongrie. Il prendra ses nouvelles fonctions au 1er janvier 2021, pour une durée de neuf ans.

Sa nomination, par le président de la république János Áder, a été vivement contestée par le Conseil national de la magistrature (Országos Bírói Tanács, OBT). Son porte-parole, Viktor Vadász, a estimé sur Twitter que Zsolt András Varga « n'a acquis aucune expérience de la magistrature », alors que « tous les présidents de la Cour suprême depuis 1989 étaient des juges ». Il rappelle que sa nomination a été permise par deux récents amendements « ad hominem » et que le Conseil national de la magistrature s'y est opposé par 13 de ses 14 voix, estimant qu'elle est « contraire au principe de l'indépendance judiciaire ».

Today the ?? National Assembly elected the president of Kúria (Hungarian Supreme Court) for 9 years. András Zsolt Varga - law professor, former member of the Constitutional Court and former deputy of the Chief General Prosecutor - will hold this position from 01/01/2021.— Viktor Vadász (@vadaszviktor1) [October 19, 2020](#)

Zsolt András Varga, 52 ans, est un juriste spécialiste du droit constitutionnel né en 1968 à Târgu Mureş en Roumanie et diplômé de la Faculté de droit de l'Université Eötvös Loránd de Budapest. Il a été tour à tour professeur de droit, adjoint du procureur général en chef Peter Polt, considéré comme un fidèle de Viktor Orbán, et membre de la Cour constitutionnelle (Alkotmánybíróság) à partir de 2014.

Plus haute autorité judiciaire en Hongrie, la Kúria garantit l'application uniforme de la loi, au moyen de décisions contraignantes pour les autres tribunaux, et examine les recours introduits et les décisions finales rendues par les tribunaux.

Cette élection intervient moins de trois semaines après que la Commission européenne a publié son premier rapport qui détaille la situation de l'état de droit, pays par pays, épinglant notamment la Hongrie en raison d'atteintes « systémiques ».

[État de droit : Ce que la Commission reproche à la Pologne et à la Hongrie](#)

**Photo : Noémi Bruzák / MTI**